

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 13 NOVEMBRE 2025

LISTE DES DELIBERATIONS

Etaient présents : 11

M. FRADIN D., Mmes GLODT, COUDRET, Adjointes ; M.HANOUILLE,
Mme FRADIN, M.ALLAIN, Mme FOUCHÉ , MM DEBLAISE, COSSET, LYS,
Mme AUDEBERT

Absents : Mm LEROY

Secrétaire de séance : Mme FRADIN

Date de convocation : 06/11//2025 et affichée le 07/11//2025

Date d’affichage : 18/11//2025 et de publication :18/11//2025

LES DELIBERATIONS EXAMINEES ET ADOPTEES
--

DEL1311251 : EGLISE : Nettoyage toiture

DEL1311252 : TARIF LOCATION DES SALLES

DEL1311253 : SITE INTERNET : mise en conformité

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt- cinq, le treize Novembre, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 06 Novembre 2025

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 11

Votants : 11

Présents : M. FRADIN D., Mmes GLODT, COUDRET, Adjointes ; M. HANOUILLE, Mme FRADIN, M.ALLAIN, Mme FOUCHÉ, MM. DEBLAISE, COSSET, LYS, Mme AUDEBERT.

Absent : M.LEROY

Secrétaire de séance : Madame FRADIN

OBJET : EGLISE : toiture

Des photos ont été prises par un drone.

La toiture doit être nettoyée car il y a de la mousse sur plusieurs endroits.

Le Maire présente un devis de nettoyage par action mécanique à la perche pour une toiture d'environ 650 m² et pulvérisation de produit nettoyant (curatif et préventif); celui-ci s'élève à 2658 € auquel il faut ajouter le devis de la nacelle pour un montant de 442.20 € TTC (pour 2 jours).

Le conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer les devis de :

- APOLLO DRONE pour un montant de 2 658.00 € TT
- France TP pour un montant de 442.20 € TTC

De s'organiser afin de garder la nacelle à cette même période pour la pause des guirlandes et ainsi éviter les frais d'un autre transport.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. FRADIN Dominique



la secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.

MAIRIE DE CRAVANS

Place Michel ALLAIN

17260 CRAVANS
**TELETRANSMIS AU
 CONTROLE DE LEGALITE**

 Sous le N° 017 – 211701339-- 2025 ____
 -- "-----" --

Accusé de Réception Préfecture
 Reçu le : ____ / ____ / 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt- cinq, le treize Novembre, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 06 Novembre 2025

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 11

Votants : 11

Présents : M. FRADIN D., Mmes GLODT, COUDRET, Adjointes ; M. HANOUILLE, Mme FRADIN, M.ALLAIN, Mme FOUCHÉ, MM. DEBLAISE, COSSET, LYS, Mme AUDEBERT.

Absent : M.LEROY

Secrétaire de séance : Madame FRADIN

OBJET : TARIF LOCATIONS DES SALLES

M. le Maire présente un comparatif des tarifs de locations de salles.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal décide de modifier certains montants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de FIXER, à compter du 1^{er} Janvier 2026

Les tarifs suivants

Salle des Fêtes :

TARIF UNIQUE WEEK-END TOUTE L'ANNEE	
Habitant Cravans	120 € + consommation électricité
Extérieur Commune	240 € + consommation électricité
Nettoyage (forfait)	200 €
Caution de garantie	500 €
Caution ménage	200 €

Salle Associative – Jardin Public :

TARIF UNIQUE WEEK END		
	Eté	Hiver
Habitant Cravans	100 €	120 €
Extérieur Commune	200 €	240 €
Nettoyage (forfait)	120 €	
Caution de garantie	500 €	
Caution ménage	120 €	

AR Prefecture

017-211701339-20251113-DEL1311252-DE
Reçu le 18/11/2025
Publié le 18/11/2025

La location devra être réglée avant chaque occupation, les chèques de caution ainsi que l'attestation d'assurance responsabilité civile devront être fournis.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec chaque organisateur la convention de location.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. FRADIN Dominique

la secrétaire de séance,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.

~~MAIRIE DE CRAVANS~~Place Michel ALLAIN
17260 CRAVANSTELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITESous le N° 017 - 211701339-- 2025 ---
-- -- -- -- --Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : ___ / ___ / 2025**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt- cinq, le treize Novembre, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 06 Novembre 2025

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 11 Votants : 11

Présents : M. FRADIN D., Mmes GLODT, COUDRET, Adjointes ; M. HANOUILLE, Mme FRADIN, M.ALLAIN, Mme FOUCHÉ, MM. DEBLAISE, COSSET, LYS, Mme AUDEBERT.

Absent : M.LEROY

Secrétaire de séance : Madame FRADIN

OBJET : Site Internet

Lors de précédentes réunions, il avait été question du site, trop ancien pour permettre la mise en conformité RGPD et ne permettant plus certaines mises à jour.

Vu les devis, la Société a3web avait été retenue ainsi que l'offre SIMPLY.

Il convient de concrétiser ce choix.

Il présente le devis A3 Web :

Gestion projet et développement web SIMPLY : 350.00 € HT

Migration et réintégration de contenus : 310.00 € HT

(il conviendra du faire un tri pour réduire le nombre d'articles)

Formation en vision : 290.00 € HT

Soit un montant total de 950.00 € HT soit 1 140.00 € TTC

Il présente le second devis pour l'abonnement, gestion du nom de domaine, certificat SSL, hébergement, maintenance pour un montant de 576.00 TTC

Le conseil municipal, considérant la nécessité d'avoir un site Internet, notamment pour la publication des actes

AUTORISE le Maire à signer les 2 devis de A3 Web (1 140.00 € TTC et 576.00 € TTC)

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. FRADIN Dominique



la secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.